

VILLE DE SPA
ARRÊTÉ DE POLICE

***Mesures de circulation Rue de la Sauvenière le 8 août 2026 à l'occasion de la parade
promotionnelle de la Montée Historique du Maquisard***

Le Bourgmestre,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique ;

Vu la décision du Conseil communal du 23 juin 2022 établissant une redevance pour l'occupation du domaine public ;

Vu la loi communale ;

Attendu que Monsieur MARNETTE Éric désire organiser une parade promotionnelle pour la Montée Historique du Maquisard le 8 août 2026 ;

Revu ma décision du 14 juillet 2026 d'autoriser le passage de cette parade sur le territoire communal et les conditions de sécurité y préconisées ;

Attendu que la signalisation des obstacles ainsi créée sur la voie publique incombe à celui qui crée l'obstacle ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques d'accidents et les encombrements ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article 1 :

Le 08/08/2026, le temps strictement nécessaire au bon déroulement de la manifestation, la circulation des véhicules sera limitée à 70 km/h Rue de la Sauvenière, de son carrefour avec la Route des Fontaines à la limite communale avec la commune de Stavelot.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **C.43 « 70 »** aux emplacements appropriés.

Article 2 :

La signalisation existante qui serait contraire, aux présentes dispositions sera masquée durant tout le temps de la manifestation.

À Spa, le



Le Bourgmestre
N. TEFNIN

